

## Demande de diagnostic dans le cadre de la vente

**Demandeur du diagnostic :**  propriétaire  notaire  agence immobilière

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, un diagnostic d'assainissement non collectif, en cours de validité (3 ans), réalisé par le SPANC doit être annexé au compromis de vente ou à défaut à l'acte de vente, pour les immeubles non desservis par le réseau public de collecte des eaux usées (articles L.1331-11-1 du code de la santé publique et L.271-4). (cf article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation et à l'article L.1331-11-1 du code la santé publique)

### ✓ Renseignements sur le bien

Adresse du bien : .....

CP : .....Communes (délégée et nouvelle) : .....

Données cadastrales : .....(informations obligatoires)

Année de construction du logement : .....Année d'achat du logement : .....

Date approximative de la réalisation de la filière d'assainissement non collectif : .....

Nombre de pièces principales \* : ..... dont nombre de chambres : .....

\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie ...)

Nature du bien :  maison individuelle  bâtiment industriel, viticole, commerce

copropriété (plusieurs appartement)  gîte

bien en location  autre : .....

Type de résidence :  principale  secondaire  location permanente  location saisonnière

Nombre de personnes permanentes : .....

Nombre de points d'eaux usées : .....(ex : 1 douche, 1 WC, 1 baignoire..) (test colorant)

### ✓ Renseignements sur le propriétaire

Nom du propriétaire : .....

Adresse : .....

CP : .....Communes (délégée et nouvelle) : .....

☎ : ...../...../...../...../..... Mail : @

### ✓ Renseignements sur le notaire

Nom du notaire : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Commune : .....

☎ : ...../...../...../...../..... Mail : @

Référence de la vente : .....

✓ Renseignements sur l'agence immobilière (si demande faite par l'agence)

Nom de l'agence immobilière : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
☎ : ...../...../...../...../..... Mail : .....@  
Référence de la vente : .....

✓ Personne à contacter pour le rendez-vous sur place (si différent du propriétaire)

Nom et prénom : .....  
☎ : ...../...../...../...../..... Mail : .....@

✓ Informations complémentaires

Le jour de la visite, le propriétaire ou son représentant devra se munir de tous documents relatifs à l'installation d'assainissement non collectif (ancien diagnostic, factures de vidange, étude de filière, plans ...) afin de réaliser le diagnostic le plus complet.  
Les différents ouvrages de l'installation devront être dégagés, ouverts avec un accès sécurisé. Il est demandé de ne pas fermer le compteur d'eau en vue de tester l'évacuation de tous les points d'eaux indiqués.

✓ Redevance

Cette intervention donnera lieu au paiement **d'une redevance forfaitaire d'un montant de 195,80 € TTC (tarif 2023) à la charge du demandeur de ce diagnostic.** Une contre visite sera facturée 99 € TTC (tarif 2023). Son règlement sera à effectuer au Trésor Public après réception du titre de paiement.  
**Pour les installations supérieures à 20 EH** (équivalent habitant) : la facturation sera calculée au coût horaire d'un contrôleur soit 33,14 € TTC/ heure majorée de 30 mn de déplacement (tarif 2023). L'équipe exécutant les contrôles de ces installations est composée de 2 agents.  
Le propriétaire ou son représentant s'engage à prévenir impérativement le service assainissement (02.41.44.64.95) en cas d'annulation du rendez-vous sous le délai d'un jour franc (hors samedis, dimanches et jours fériés). En l'absence, une facture de 94,60 € TTC (tarif 2023) lui sera adressé.

Je soussigné(e), ....., agissant en tant que  
 Propriétaire     Notaire     Agence immobilière    accepte les conditions de cette demande et m'engage au règlement de la redevance.

Fait à ....., le .....

Signature du demandeur

(cachet si étude notariale ou agence immobilière)

✓ **Dès réception de ce document** accompagné de la dernière facture d'eau à l'adresse du bien, par mail ou par courrier, le SPANC de Loire Layon Aubance prendra contact avec le propriétaire ou son représentant afin de fixer un rendez-vous dans un délai maximal de 21 jours.

Cadre réservé au SPANC : Date réception de la demande : .....  
n° dossier SPANC : .....